

1. DESCRIPTION	BI <sub>s</sub> ODISAC est un protège-plant conçu pour protéger les jeunes plants de vigne ou d'arbre lors de la plantation ou de la complantation <b>(il peut être personnalisé à votre nom)</b> .
2. PRESENTATION	BI <sub>s</sub> ODISAC est disponible en standard brun en 30, 40, 50 et 60 centimètres de haut avec des perforations sur le tiers supérieur mais aussi sans perforations (ou entièrement perforé) sur demande. La section standard mini est de 9cm de côté mais peut aussi aller jusqu'à 20cm de côté notamment en arboriculture (et hauteur jusqu'à 1,2m).
3. QUALITE PAPIER	Le papier spécial "Kalisack" utilisé est fabriqué exclusivement en cellulose de pin Français (Gascogne-Limousin). Les grammages disponibles vont du 155grs/m <sup>2</sup> pour une durée de protection de 10 à 12 mois, et le 330grs/m <sup>2</sup> jusqu'à 36 mois.
4. INSTRUCTION DE POSE	Le BI <sub>s</sub> ODISAC est livré à plat avec des pliures préformées sur les 4 côtés. Il faut impérativement (pour redonner sa forme carrée à la protection) bien écraser les côtés vers l'intérieur pour reformer le carré avant de poser la protection autour du plant. BI <sub>s</sub> ODISAC ne peut pas être installé sans tuteur, des encoches sont prédécoupées en 2 endroits sur la hauteur sur 2 côtés opposés si nécessaire. Les trous pour l'aération et le soleil sont à positionner en haut lors de la pose. Installer BI <sub>s</sub> ODISAC de façon à garantir une ouverture supérieure maximale et ne pas tendre la protection avec les tuteurs pour ne pas "serrer" le plant.
5. AVANTAGES	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ <b>Protection</b> : contre le desherbage et pour la dissuasion des rongeurs.</li><li>▶ <b>Croissance favorisée</b> : pas de "brûlage" par exposition directe aux rayons du soleil car le papier ne fait pas loupe contrairement au plastique et les perforations aèrent et ensoleillent le plant (<math>T^{\circ}</math> à l'intérieur = <math>T^{\circ}</math> soleil - 6°), pas de stress dû aux variations brutales de T°.</li><li>▶ <b>Economique</b> : Pas de ramassage car il suffit d'enterrer la protection dans le sol commencera sa biodégradation accélérée sans intervention humaine ou de la broyer (ou brûler) avec les sarments. Votre coût de main d'oeuvre en sera diminué.</li><li>▶ <b>Ecologique</b> : pas de pollution car composants de cette protection = 100% biodégradable.</li><li>▶ <b>Facilité de mise en place</b> : feuillures préformées en carré et encoches tuteurs.</li><li>▶ <b>Large gamme</b> : 20 possibilités de hauteurs, perforations et grammages différents en standard et le "sur-mesure" est possible, notamment pour l'arboriculture en grande hauteur.</li><li>▶ <b>Adaptable</b> : Convient à tout les types de plants viticoles et arboricoles.</li></ul>
6. CERTIFICATIONS	<p><b>DURABLE PEFC</b> : Label de l'Association Française de Certification Forestière sous les numéros PEFC/10-31-320 et PEFC/10-31-2483.</p> <p><b>VITI &amp; AGRI-BIO ECOCERT</b> : Label ECOCERT numéro 2750 (ex-Bioprotek).</p> <p><b>BIODEGRADABLE</b> : Matériau biodégradable répondant aux exigences de la norme NF EN 13432 relatives aux emballages valorisables par biodégradation.</p> <p><b>ALIMENTAIRE</b> : Aptitude au contact alimentaire numéro 20E3202.1 - 06/01.</p>
7. RESERVES D'UTILISATION	BI <sub>s</sub> ODISAC n'est efficace que dans le strict respect du mode d'emploi et des préconisations d'applications des herbicides et des produits phytosanitaires. Ceux-ci doivent être utilisés conformément à la réglementation globale et leur emploi doit être en rapport avec les cultures protégées. Les herbicides ne doivent en aucun cas être appliqués à une hauteur supérieure à celle de la partie pleine des BI <sub>s</sub> ODISAC. Si les composés chimiques des herbicides occasionnent une dégradation prématurée des BI <sub>s</sub> ODISAC, si les herbicides sont appliqués à l'intérieur des protections, Sodisac décline toute responsabilité sur les dommages causés aux plants et aux protège-plants. Sodisac décline toute responsabilité dans le cas d'utilisation de machine de desherbage thermique, la protection pouvant être exposée à des températures non maîtrisables. La canicule, des températures extrêmes ainsi que des conditions climatiques exceptionnelles entraînant la destruction/dégradation des plants et/ou des protège-plants, ne pourront impliquer la responsabilité de Sodisac. Dans tout les cas de figure, la responsabilité de Sodisac ne pourra être impliquée au-delà du simple remplacement des protège-plants BI <sub>s</sub> ODISAC constatés détériorés et aucun autre préjudice ne pourra être supporté par Sodisac. BI <sub>s</sub> ODISAC protection étant constituée d'un matériau biodégradable, sa durée de vie théorique (§3) peut varier en fonction de la météo et de la zone géographique où elle est installée. L'utilisation de machines à palpeurs, écaillés ou godets peut suivant les réglages choisis endommager la protection notamment lors de vendanges sous la pluie.